

L'organisation internationale du travail

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **68 (1976)**

Heft 12

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385852>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'Organisation internationale du travail

L'Organisation internationale du travail a été créée en 1919 pour promouvoir la justice sociale et contribuer par là à l'établissement d'une paix universelle et durable. Cette action devait trouver sa consécration en 1969, lors de son cinquantenaire, avec l'attribution à l'OIT du Prix Nobel de la Paix.

L'OIT, qui compte à l'heure actuelle 132 Etats membres, est une institution spécialisée reliée aux Nations Unies. Elle se distingue cependant des autres organisations internationales par le fait que les représentants des employeurs et des travailleurs participent à ses travaux sur un pied d'égalité avec les délégués des gouvernements.

L'une des premières fonctions de l'OIT a toujours été d'améliorer la condition économique et sociale des travailleurs de toutes les régions du monde en établissant un code de normes internationales du travail. Ces normes prennent la forme de conventions ou de recommandations touchant les droits fondamentaux de l'homme, les politiques d'emploi et de formation, les conditions de travail, la sécurité sociale, les relations professionnelles et diverses autres questions sociales. Jusqu'ici, 144 conventions et 152 recommandations ont été adoptées, et l'OIT dispose d'un mécanisme de contrôle destiné à en promouvoir l'application.

L'un des éléments les plus importants de l'œuvre de l'OIT est la coopération technique. L'assistance et les conseils qu'elle fournit aux pays qui en font la demande portent principalement sur des domaines tels que la formation professionnelle, le perfectionnement des cadres dirigeants, la planification de la main-d'œuvre, ainsi que le développement des coopératives et des petites industries, la sécurité sociale, la sécurité et l'hygiène du travail, l'éducation ouvrière et les relations professionnelles.

L'OIT a en outre lancé un Programme mondial de l'emploi pour soutenir les efforts déployés aux niveaux national et international en vue de freiner l'extension du chômage, notamment dans les pays du tiers monde.

L'organe délibératif suprême de l'OIT est la Conférence internationale du travail, qui se réunit tous les ans à Genève. Elle se compose de délégations nationales comprenant deux délégués gouvernementaux, un délégué employeur et un délégué travailleur, dont chacun est libre d'exprimer son point de vue et de voter en toute indépendance. Chaque délégué peut se faire accompagner d'un ou de plusieurs «conseillers» techniques.

L'organe exécutif de l'OIT est le Conseil d'administration. Il se réunit plusieurs fois par année et se compose de 56 membres: 28 représentant les gouvernements, 14 les employeurs et 14 les travailleurs.

Le Bureau international du travail est le secrétariat de l'OIT. Il dirige les opérations de coopération technique et constitue un centre mondial de recherche et de publication. Le directeur général du BIT est M. Francis Blanchard (France).